

NOTE DE PLAIDOYER

TRAFIG DE DROGUES, FRONTIÈRES ET COORDINATION

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE EN BELGIQUE DE LA STRATÉGIE ANTIDROGUE
EUROPÉENNE 2021-2025

SARAH EL GUENDI

SYNOPSIS



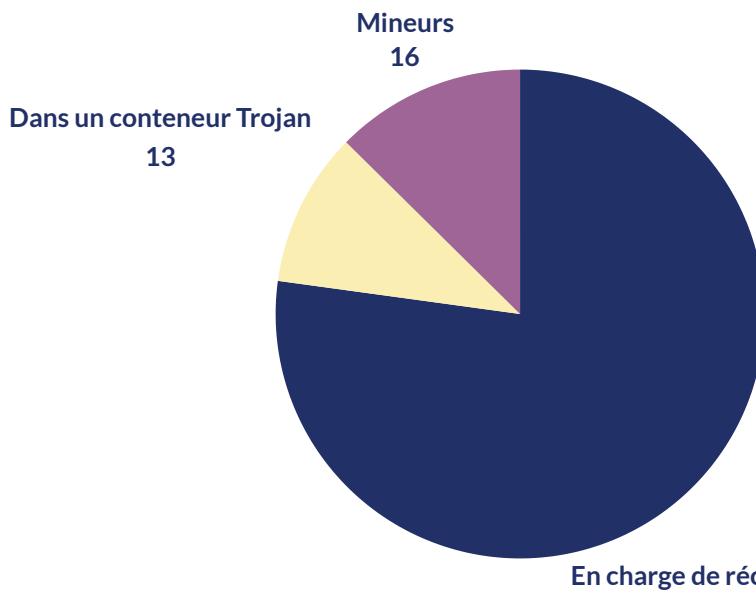
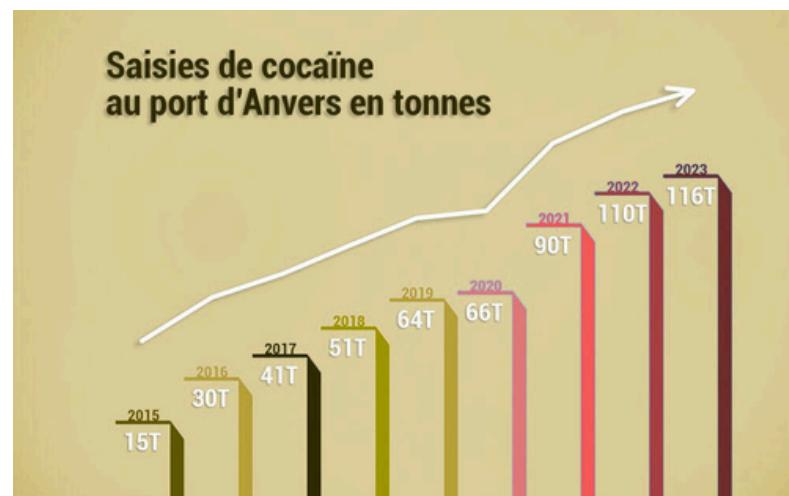
LA BELGIQUE, PLAQUE TOURNANTE DU TRAFIC DE DROGUE EN EUROPE

La Belgique s'affirme aujourd'hui comme un point d'entrée stratégique du trafic de drogue en Europe. En 2024, plus de 100 tonnes de cocaïne y ont été saisies, un chiffre qui reflète à la fois le renforcement des capacités de détection et l'ancrage durable des flux illicites au sein des chaînes logistiques.

55



ENQUÊTES LIÉES AUX STUPÉFIANTS DIRIGÉES PAR LA POLICE DE LA NAVIGATION EN 2024



128

ARRESTATIONS LIÉES À LA DROGUE DANS LA ZONE PORTUAIRE D'ANVERS EN 2024

L'EUROPE EN SOUTIEN : UNE STRATÉGIE COMMUNE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE

Dans ce contexte, le deuxième axe de la stratégie antidrogue européenne 2021–2025, consacré à la lutte contre le trafic de drogue, appelle au renforcement des coopérations entre services de police, autorités douanières et agences européennes spécialisées.

PRINCIPES ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION



Une approche d'évaluation basée sur la théorie de la politique

Une politique publique ou un programme, s'appuie implicitement sur une théorie de mise en œuvre, c'est-à-dire sur les actions mobilisées pour assurer le déploiement effectif de l'intervention et permettre l'atteinte des premiers résultats (logique d'intervention) (Devaux-Spatarakis, 2023).

- L'évaluation porte sur les **conditions concrètes de mise en œuvre de la stratégie**, en se concentrant sur les premières étapes du déploiement et de la programmation du plan d'action 2021–2025.
- Elle évalue la manière dont **les orientations et outils européens** sont intégrés dans l'action publique nationale, en particulier au sein des services opérationnels belges (police, douanes).
- Elle évalue **les logiques d'action** à travers une approche pragmatique fondée sur la **théorie de l'intervention**.

Question principale et sous-questions d'évaluation

Comment la stratégie antidrogue européenne 2021–2025 oriente-t-elle la mise en œuvre des dispositifs de coordination et de coopération entre la police fédérale belge, l'administration générale des douanes et accise, et les agences européennes spécialisées ?

Q.1

Comment la Belgique met-elle en œuvre les moyens alloués par l'UE pour le **développement de mécanismes de partage d'informations en temps réel** (SIENA, canaux sécurisés, interopérabilité, etc.), et de quelle manière ces ressources structurent-elles la coordination entre les acteurs policiers, douaniers et les agences européennes à l'échelle nationale ?

Évalue la mise en action des dispositifs européens de partage d'informations en temps réel et la manière dont ils sont intégrés dans les pratiques de coordination entre la police fédérale belge, l'administration générale des douanes et accises, et les agences européennes spécialisées.

Hypothèse sous-jacente : La capacité des dispositifs européens de partage d'informations en temps réel à produire des effets concrets dépend étroitement de la manière dont ils sont traduits, appropriés et reconfigurés au sein des dispositifs nationaux.

Q.2

De quelle manière les moyens alloués par l'UE (soutien d'Europol, cofinancement des JITs, SIENA, etc.) sont-ils concrètement mobilisés par les acteurs policiers et douaniers pour organiser, **conduire et coordonner les enquêtes croisées et les équipes mixtes d'investigation**, et comment cette mise en œuvre permet de répondre aux principes de coopération interinstitutionnelle promus par la stratégie européenne ?

Évalue la mise en action des moyens de l'UE à travers leur appropriation par les acteurs de terrain et leur contribution concrète à la coopération interinstitutionnelle dans les enquêtes transfrontalières.

Hypothèse sous-jacente : La mise en œuvre des moyens européens dans les enquêtes croisées révèle moins une application uniforme de dispositifs que la capacité des acteurs nationaux à en reconfigurer l'usage selon leurs logiques institutionnelles et leurs marges d'autonomie.

Q.3

Par quels mécanismes les capacités communes de détection (technologiques, humaines, logistiques) sont mobilisées par les services opérationnels policiers et douaniers belges pour cibler les flux illicites dans les espaces logistiques stratégiques identifiés comme prioritaires par l'Union européenne ?

Évalue la mise en action des capacités communes de détection par les services opérationnels belges à travers les mécanismes mobilisés pour cibler les flux illicites dans les zones logistiques stratégiques identifiées par l'Union européenne.

Hypothèse sous-jacente : l'activation des capacités communes de détection dépend de la capacité des services belges à réinterpréter les prescriptions européennes en fonction de leurs contraintes opérationnelles et des configurations locales d'action.

DISPOSITIF PLURALISTE D'ÉVALUATION

Dans le cadre de cette évaluation commanditée au niveau national, nous avons opté pour un dispositif pluraliste, intégrant les parties prenantes non seulement comme sources d'information, mais aussi comme actrices du processus, selon des modalités de participation différenciées tout au long de l'évaluation.

Parties prenantes



COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT (6 À 8 MEMBRES)	
<ul style="list-style-type: none">• Un représentant du SPF Justice (vision stratégique et institutionnelle nationale)• Un représentant du SPF Intérieur ou du Commissariat Drogues (coordination interservices et déclinaison belge de la stratégie)• Un représentant de la DJSOC / police fédérale (ancrage opérationnel)• Un représentant de l'Administration générale des Douanes et Accises (interface avec les dispositifs européens)• Un représentant d'Europol ou du MAOC-N (regard européen et transfrontalier)• Un représentant du secteur portuaire ou logistique (éclairage sur les espaces de mise en œuvre)• Un expert académique ou évaluateur externe (regard transversal et capacité d'analyse critique)	

ACTEURS DE L'ÉVALUATION			
Étape de l'évaluation	Cercle stratégique national (SPF Justice, Intérieur, Douanes, Commissariat Drogue)	Cercle stratégique opérationnel (DJSOC, EMPACT BE, SIENA, officiers de liaison)	Cercle stratégique périphérique (Europol, Eurojust, OLAF, MAOC-N)
Cadrage	Codécision : définition des axes prioritaires, articulation avec les lignes directrices belges et européennes	Contribution : formulation des questions évaluatives à partir des pratiques de coopération interservices	Information : contextualisation des objectifs européens dans la stratégie 2021–2025
Collecte de données	Information : validation des sources mobilisées, veille institutionnelle	Contribution : mise à disposition de données SIENA, rapports EMPACT, documents JIT	Consultation : transmission ciblée d'éléments (cas, projets, évaluations UE)
Analyse intermédiaire	Concertation : retour sur les constats, mise en cohérence avec les priorités nationales	Concertation : relecture des analyses, identification de manques ou biais	Contribution : éclairage sur les dynamiques régionales ou interétatiques
Restitution	Codécision : validation des recommandations, cadrage des messages à transmettre aux décideurs	Consultation : analyse de la faisabilité institutionnelle des recommandations	Concertation : articulation des recommandations avec les cycles EMPACT ou COSI
Valorisation / suivi	Codécision : mobilisation des résultats dans les plans d'action ou circulaires belges	Consultation : appui à l'appropriation par les unités de terrain	Codécision : reprise dans les travaux de suivi européen (Europol, EMCDDA)

3
CERCLES STRATÉGIQUES



DESIGN DE RECHERCHE

Méthode d'analyse qualitative



Entretiens semi-directifs

Pour comprendre la mise en œuvre de la stratégie antidrogue européenne (2021–2025), l'étude adopte **une méthode qualitative** centrée sur l'expérience des acteurs (Paillé & Mucchielli, 2016).

Les entretiens semi-directifs permettent de recueillir des récits contextualisés, favorisant l'émergence de points de vue et de logiques d'action (Blanchet & Gotman, 2010 ; Pin, 2023 ; Kaufmann, 2011).

6

cas d'étude

Q.1

GESTION DES PARTAGE D'INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL

o Cas 1 - Cellule DJSOC (Police fédérale)

Trois entretiens (stratégie, analyse, opération) évaluent l'usage de SIENA et son intégration dans les routines policières.

o Cas 2 - Cellule portuaire des Douanes (Anvers, Bruxelles, Liège)

Trois entretiens analysent l'usage des systèmes douaniers sécurisés et leur rôle dans la coopération avec police et agences européennes.

Q.2

ORGANISATION D'ENQUÊTES CROISÉES ET ÉQUIPES MIXTES

o Cas 3 : Police fédérale (JIT/EMPACT)

Deux entretiens (coordinateur national, agent de terrain) évaluent la mobilisation des dispositifs européens dans les enquêtes.

o Cas 4 : Douanes (EMPACT/POSEIDON)

Trois entretiens sur l'intégration des priorités EMPACT dans les dispositifs douaniers portuaires.

Q.3

DÉTECTION DES FLUX ILLICITES DANS LES HUBS LOGISTIQUES

o Cas 5 : Douanes

Trois entretiens explorent l'usage des capacités techniques et humaines de détection dans les zones prioritaires.

o Cas 6 : Dispositif mixte police-douane-logistique

Trois entretiens évaluent la coordination interinstitutionnelle et l'adaptation des moyens européens sur le terrain.

Analyse documentaire

Une analyse documentaire afin de renforcer la validité des constats par triangulation des données, en croisant les discours des acteurs avec des éléments factuels (rapports, statistiques, protocoles, bilans EMPACT, etc.), dans le but de mieux comprendre l'

Collecte de données

La collecte des données est assurée par une équipe combinant **expertise scientifique** (chercheurs/académique), **appui institutionnel** (Commissariat Drogues) et **acteurs de terrain** (experts police, douane, justice), pour garantir accès, crédibilité et validité.



Conditions d'accès au terrain

La réussite repose sur l'identification préalable de cas réellement impliqués, l'obtention **d'autorisations officielles**, le soutien d'interlocuteurs internes, et l'adaptation des guides d'entretien aux profils institutionnels des répondants.

LIMITES

Accès formalisé aux services ciblés

Les unités visées tant policières (DJSOC, EMPACT, SIENA) que douanières (cellules antidrogue, services portuaires) relèvent de structures hiérarchisées, soumises à des obligations de confidentialité et de contrôle institutionnel.

· **Demande d'autorisations formelles** : Des courriers officiels seront adressés aux autorités compétentes préciseront les objectifs de la recherche, les modalités de recueil de données, ainsi que les garanties éthiques et de confidentialité prévues.

· **Mobilisation de relais internes** : L'identification en amont de « contacts facilitateurs » dans les unités ciblées.

Temps des acteurs comme ressource rare

Les professionnels sollicités disposent d'un temps limité et incertain, ce qui requiert une forte flexibilité de la part des évaluateurs.

Sensibilité des informations échangées

Dans un contexte sécuritaire (trafic de drogues), certaines données sont sensibles. L'évaluation doit garantir :

- l'anonymisation des propos,
- l'absence d'identifiants de services ou d'opérations,
- une restriction stricte des accès aux données brutes.

Contraintes budgétaires et temporelles de l'évaluation

Une approche qualitative par études de cas doit rester réaliste pour préserver la qualité du dispositif méthodologique.

VIGILANCE ÉTHIQUE

Participation sécurisée

Garantir des entretiens anonymes, libres et sans conséquences professionnelles pour les agents impliqués.

Protection des données sensibles

Taiter avec confidentialité les informations issues de dispositifs sécurisés (ex. SIENA), pour éviter tout risque d'identification (formulaire de consentement éclairé et de protection des données)

Indépendance de l'analyse

Veiller à ce que le comité d'accompagnement n'oriente pas indûment l'analyse, et à ce que l'évaluation ne contribue pas, même involontairement, à légitimer des priorités sécuritaires au détriment d'approches alternatives.